



Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Farnham, tenue le 7 mai 2018 à 19 h dans la salle du conseil de l'hôtel de ville à Farnham, à laquelle étaient présents M<sup>mes</sup> et MM. les conseillers Nathalie Dépeault, Daniel Campbell, Sylvie Ouellette, Vincent Roy, Jean-François Poulin et Jean-Yves Boulianne, sous la présidence du maire, M. Patrick Melchior, formant quorum. Étaient également présents M. François Giasson, directeur général et M<sup>me</sup> Marielle Benoit, greffière.

Avant le début de la séance, le maire invite M<sup>me</sup> Jade Côté et M. Éric Montpetit à venir signer le livre d'or de la Ville de Farnham.

### **Première période de questions**

Aucune des trente-sept personnes présentes ne posent de question.

#### **2018-205 Adoption de l'ordre du jour**

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

#### **2018-206 Dépôt des états financiers 2017 et rapport du vérificateur**

M<sup>me</sup> Anick Bernier de la firme Deloitte s.e.n.c.r.l. présente sommairement les états financiers et invite les personnes présentes à poser leurs questions.

Le rapport financier consolidé de l'année se terminant le 31 décembre 2017 et le rapport du vérificateur sont déposés.

Le rapport financier consolidé déposé comprend les résultats et la situation financière de la Ville de Farnham et de son périmètre comptable qui est composé de la Ville de Farnham et de la Régie intermunicipale d'élimination des matières résiduelles de Brome-Missisquoi.

Le résultat consolidé de fonctionnement démontre un surplus de 1 068 901 \$.

L'état consolidé de la situation financière démontre une dette nette consolidée totalisant 15 563 778 \$.

Pour la Ville de Farnham seulement, le résultat non consolidé de fonctionnement de l'exercice 2017 démontre un surplus de 802 660 \$.

L'état non consolidé de la situation financière démontre une dette nette de 16 179 962 \$.

### **Procès-verbaux**

#### **2018-207 Adoption des procès-verbaux des séances tenues les 3 et 9 avril 2018**

CONSIDÉRANT qu'une copie des procès-verbaux des séances tenues les 3 et 9 avril 2018 a été remise à chacun des membres du conseil au moins soixante-douze heures avant la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault



ET RÉSOLU unanimement des conseillers que la greffière soit dispensée de faire la lecture des procès-verbaux des séances tenues les 3 et 9 avril 2018

QUE lesdits procès-verbaux soient adoptés tels que présentés.

## Réglementation

2018-208

**Adoption du second projet de *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Dispositions relatives à la production, la transformation, l'entreposage et la vente de cannabis)***

Document : Second projet de *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Dispositions relatives à la production, la transformation, l'entreposage et la vente de cannabis)*, non daté.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 3 avril 2018;

CONSIDÉRANT que le premier projet a été adopté le 3 avril 2018;

CONSIDÉRANT que l'assemblée de consultation a été tenue avant la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le second projet de *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Dispositions relatives à la production, la transformation, l'entreposage et la vente de cannabis)* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2018-209

**Adoption du *Règlement 458-24 modifiant le Règlement 458 de zonage (Concordance au Règlement 08-0616 modifiant le schéma d'aménagement révisé de deuxième remplacement 05-0508)***

Document : *Règlement 458-24 modifiant le Règlement 458 de zonage (Concordance au Règlement 08-0616 modifiant le schéma d'aménagement révisé de deuxième remplacement 05-0508)*, non daté.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 3 avril 2018;

CONSIDÉRANT que le projet a été adopté le 3 avril 2018;

CONSIDÉRANT que l'assemblée de consultation a été tenue avant la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette



ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le *Règlement 458-24 modifiant le Règlement 458 de zonage (Concordance au Règlement 08-0616 modifiant le schéma d'aménagement révisé de deuxième remplacement 05-0508)* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2018-210

**Adoption du Règlement 534 décrétant des travaux de pavage de certaines voies publiques et pourvoyant à un emprunt de 1 300 000 \$ pour en acquitter le coût**

Document : *Règlement 534 décrétant des travaux de pavage de certaines voies publiques et pourvoyant à un emprunt de 1 300 000 \$ pour en acquitter le coût*, non daté.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 3 avril 2018;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été déposé le 3 avril 2018;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le *Règlement 534 décrétant des travaux de pavage de certaines voies publiques et pourvoyant à un emprunt de 1 300 000 \$ pour en acquitter le coût* soit adopté suivant sa forme et teneur.

QUE, compte tenu que ce règlement porte exclusivement sur la réalisation de travaux de voirie et que l'emprunt est entièrement supporté par les propriétaires d'immeubles de l'ensemble du territoire de la Ville de Farnham, en conséquence, le troisième alinéa de l'article 556 de la *Loi sur les cités et villes* s'appliquent et seule l'approbation du ministre est requise.

2018-211

**Adoption du Règlement 535 décrétant des travaux de réfection du Centre de la nature et pourvoyant à un emprunt de 513 000 \$ pour en acquitter le coût**

Document : *Règlement 535 décrétant des travaux de réfection du Centre de la nature et pourvoyant à un emprunt de 513 000 \$ pour en acquitter le coût*, non daté.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Daniel Campbell a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 3 avril 2018;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été déposé le 3 avril 2018;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell



ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le *Règlement 535 décrétant des travaux de réfection du Centre de la nature et pourvoyant à un emprunt de 513 000 \$ pour en acquitter le coût* soit adopté suivant sa forme et teneur.

QU'une rencontre d'information aux citoyens sera tenue le 14 mai 2018 à 18 h.

**2018-212 Adoption du Règlement 536 sur les ententes relatives à des travaux municipaux**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 3 avril 2018;

CONSIDÉRANT que le projet a été adopté le 3 avril 2018;

CONSIDÉRANT que l'assemblée de consultation a été tenue avant la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le *Règlement 536 sur les ententes relatives à des travaux municipaux* soit adopté suivant sa forme et teneur.

**Administration générale, greffe et affaires juridiques**

**2018-213 Création d'un Comité ferroviaire**

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de créer un Comité ferroviaire chargé d'étudier les divers dossiers en lien avec les activités ferroviaires sur le territoire.

QUE M. Patrick Melchior, M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault et M. Daniel Campbell soient désignés sur ce Comité.

**2018-214 Projet de mise en valeur du Centre de la nature**

CONSIDÉRANT que le Centre de la nature est un lieu qui pourrait être mis en valeur à l'échelle régionale;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de mandater la firme Pixel d'étoile pour effectuer une étude de faisabilité pour la valorisation régionale du Centre de la nature au coût de 45 000 \$, excluant les taxes.

QUE ce mandat est conditionnel à ce qu'aucun projet similaire ne soit mis sur pied par Pixel d'étoile dans un rayon de 150 km de Farnham sur une période de cinq ans.



QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tous les documents permettant de donner effet à cette décision.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-690-30-411 et financée par le surplus libre.

**2018-215**

**Accès à l'eau potable gratuite dans les lieux publics**

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham s'implique activement en matière de promotion de la santé et du bien-être de ses citoyens par ses politiques municipales, l'aménagement de ses milieux et son offre de services;

CONSIDÉRANT que, d'un point de vue de santé, l'eau est la boisson idéale pour une saine hydratation et que sa consommation doit être encouragée et facilitée;

CONSIDÉRANT qu'il est important pour la grande majorité des citoyens d'avoir accès à l'eau potable dans les lieux publics, quelle que soit la saison;

CONSIDÉRANT que l'eau de Farnham est sécuritaire, saine et de grande qualité;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham souscrit à une approche axée sur le développement durable;

CONSIDÉRANT que le processus d'embouteillage de l'eau et d'autres boissons dans des bouteilles de plastique et leur distribution ont des impacts néfastes sur l'environnement;

CONSIDÉRANT qu'une petite partie seulement des bouteilles de plastique à usage unique sont recyclées et que celles-ci se retrouvent dans les rues, les parcs et les cours d'eau de la Ville de Farnham, en plus d'encombrer les sites d'enfouissement;

CONSIDÉRANT que l'élimination des bouteilles d'eau doit être compensée par un accès adéquat à l'eau municipale pour maintenir la qualité de vie des citoyens;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham ne souhaite pas promouvoir la consommation de boissons sucrées en augmentant leur visibilité et accessibilité suite au retrait de l'eau embouteillée de ses machines distributrices;

CONSIDÉRANT que de l'eau potable sera accessible dès 2018 à la surface de dek hockey, au futur parc à chiens, au marché public et au terrain de baseball;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que la Ville de Farnham :

- S'engage à entretenir adéquatement les fontaines d'eau à être installées.



- Élimine l'offre d'eau embouteillée dans les édifices municipaux et les parcs ainsi que lors d'événements spéciaux, en la substituant par un accès à l'eau potable publique et non par d'autres boissons embouteillées telles que les boissons sucrées.
- Encourage l'usage de gourdes et contenants réutilisables.
- Prévoit la présence de fontaines d'eau dans l'aménagement de nouveaux espaces publics, en particulier aux abords des parcs, des terrains de jeux et plateaux sportifs et près des réseaux cyclables ou piétonniers.

**2018-216**

**Vente d'une partie du lot 4 447 131 du cadastre du Québec - Chemin des Coteaux**

CONSIDÉRANT le nouveau tracé de la route 235 en direction de la Municipalité d'Ange-Gardien;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham est devenue propriétaire de l'emprise de l'ancien chemin des Coteaux;

CONSIDÉRANT la configuration du terrain de M. Sydney Bockus au fond du cul-de-sac du chemin des Coteaux;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de vendre à M. Sydney Bockus, une partie du lot 4 447 131 du cadastre du Québec, d'une superficie d'environ 205 m<sup>2</sup>, aux conditions suivantes :

- Le prix de vente sera de 1 \$, puisqu'il s'agit d'un fond de rue.
- La Ville de Farnham mandate la firme Migué et Fournier, arpenteurs-géomètres, pour effectuer cette division de lot et ces frais seront ajoutés au prix de vente.
- L'acte de cession devra être signé au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre 2018.
- Cette vente est faite sans garantie légale.

QU'en conséquence, cette partie du lot 4 447 131 du cadastre du Québec ne fasse plus partie du domaine public de la Ville de Farnham.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tous les documents permettant de donner effet à cette décision.

**2018-217**

**La Grande journée des petits entrepreneurs 2018**

Document : Lettre de M<sup>me</sup> Isabelle Dumont, non datée.

CONSIDÉRANT la mise sur pied de la 5<sup>e</sup> édition de cet événement;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin



ET RÉSOLU unanimement des conseillers de confirmer la participation de la Ville de Farnham à la Grande journée des petits entrepreneurs 2018 au Marché de la Station Gourmande le 16 juin prochain.

**2018-218 Caisse Desjardins de La Pommeraie Farnham - Entente de commandite**

Document : Projet d'entente, non daté.

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'approuver les termes de l'entente de commandite à intervenir avec la Caisse Desjardins de La Pommeraie Farnham.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tous les documents permettant de donner effet à cette décision.

**2018-219 États financiers 2017 de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi**

Document : États financiers 2017 de la Régie intermunicipale d'élimination des déchets solides de Brome-Missisquoi.

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne

ET RÉSOLU unanimement des conseiller d'approuver les états financiers 2017 de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi.

## Communications

**2018-220 Acquisition d'une enseigne numérique**

CONSIDÉRANT le projet d'installation d'une enseigne numérique au centre-ville;

CONSIDÉRANT que la demande de subvention adressée au Pacte Brome-Missisquoi a été approuvée;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de faire l'acquisition d'un écran numérique et de son système de programmation de la compagnie Libertévision au montant de 45 224,27 \$, incluant les taxes.

QUE la colonne Morris près du pont Antonio-Bernier soit retirée et que l'enseigne numérique soit installée à cet endroit.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-600-00-721.

## Finances municipales

**2018-221 Surplus libre - Financement de projets**

Document : Dossier de la trésorière daté du 5 avril 2018.



Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de financer les projets 2018 suivants à même le surplus libre :

Projet	Estimé
Achat et installation d'une génératrice à la caserne	57 000 \$
Début du projet - Bouclage du réseau d'aqueduc de la rue Sainte-Élisabeth	25 000 \$
Problématique d'aqueduc rues Gobeille/Principale Est	45 000 \$
Problématique d'aqueduc rue Charbonneau	15 000 \$
Début du projet de réfection - Programme Fepteu	50 000 \$
Filtration - Appareillage de laboratoire et mécanique de procédé	13 000 \$
Enseigne numérique	40 000 \$
Borne de recharge électrique - Aréna	9 000 \$
Achat de bacs pour matières organiques	216 000 \$
Achat d'un camion à ordures/recyclage/organique	350 000 \$

2018-222

#### **Programme Rénovation-Québec 2018-2019 - Participation**

CONSIDÉRANT que de nouvelles sommes seront injectées dans les programmes d'amélioration de l'habitat de la Société d'habitation du Québec;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham a démontré depuis plusieurs années son intérêt à participer au Programme Rénovation-Québec;

CONSIDÉRANT que ce programme de subventions à la rénovation a eu des effets positifs sur le parc immobilier de Farnham;

CONSIDÉRANT que des interventions plus ciblées devraient être effectuées sur certaines parties du territoire afin d'améliorer la qualité de l'habitat;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement des conseiller de confirmer à la Société d'habitation du Québec l'intention de la Ville de Farnham de participer au Programme Rénovation-Québec 2018-2019 et demande une enveloppe budgétaire de 150 000 \$ à être versée aux propriétaires d'immeubles en vertu de ce programme.

QUE la Ville de Farnham versera également une somme de 150 000 \$ advenant l'acceptation de la présente demande.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la





Ville de Farnham tous les documents permettant de donner effet à cette décision.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-639-00-992.

**2018-223 Comptes à payer et état des revenus et dépenses au 3 mai 2018**

Documents : Listes de chèques et état des revenus et dépenses au 3 mai 2018.

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que les factures faisant partie des listes de chèques ci-dessous soient approuvées et payées, ou le paiement ratifié, selon le cas :

Déboursés payés d'avance pour un montant total de 481 152,53 \$.

Comptes à payer pour un montant total de 329 004,45 \$.

QUE l'état des revenus et dépenses au 3 mai 2018 soit approuvé.

**2018-224 Programme de paiements préautorisés - Annulation d'intérêts**

CONSIDÉRANT que le programme de paiement préautorisés a été aboli le 22 janvier 2018 par la résolution 2018-024;

CONSIDÉRANT que certains citoyens n'étaient pas au Québec à cette date et ont pris connaissance de cette information qu'à leur retour;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser la radiation des intérêts suivants :

Propriétaire	Propriété	Montant
Réjean Dubé	180, boulevard de Normandie Nord	20,24 \$
Jean-Claude Rousseau	144, rue Dempster	4,93 \$

**2018-225 Office municipal d'habitation de Farnham - États financiers 2017**

Documents : Dossier de la trésorière daté du 1<sup>er</sup> mai 2018 et états financiers de l'Office municipal d'habitation de Farnham au 31 décembre 2017.

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'approuver les états financiers 2017 de l'Office municipal d'habitation de Farnham.

QUE ces états financiers démontrent un déficit de 506 499 \$.

QUE selon ce rapport, la Ville de Farnham doit verser à l'Office municipal d'habitation de Farnham :



Objet	Montant
Programme d'habitation à loyer modique	7 249 \$
Programme de supplément au loyer	348 \$

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-520-00-963.

**2018-226 Office municipal d'habitation de Farnham - Prévisions budgétaires 2018 révisées**

Document : Lettre de la Société d'habitation du Québec datée du 26 mars 2018.

CONSIDÉRANT les ententes signées avec la Société d'habitation du Québec;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que les prévisions budgétaires révisées pour l'exercice financier 2018 de l'Office municipal d'habitation de Farnham soient adoptées.

QUE la Ville de Farnham assumera 10 % du déficit, soit la somme de 53 424 \$.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-520-00-963.

**2018-227 Fondation de l'Hôpital Brome-Missisquoi - Aide financière**

Document : Formulaire de demande d'aide financière daté du 9 avril 2018.

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accorder une aide financière de 2 000 \$ à la Fondation de l'Hôpital Brome-Missisquoi pour leurs activités 2018.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

**2018-228 Marché de la Station Gourmande - Aide financière**

Document : Formulaire de demande d'aide financière daté du 24 avril 2018.

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accorder une aide financière de 15 000 \$ au Marché de la Station Gourmande pour leurs activités 2018.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

**2018-229 Association de hockey mineur de Farnham - Aide financière**

Document : Formulaire de demande d'aide financière daté du 18 avril 2018.

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell



ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accorder une aide financière de 250 \$ aux Artilleurs BCF de l'Association de hockey mineur de Farnham pour leur participation à la Coupe Dodge du 19 au 22 avril 2018 à Gatineau.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

**2018-230 Fabrique Saint-Romuald - Aide financière**

Document : Formulaire de demande d'aide financière daté du 10 avril 2018.

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accorder une aide financière de 100 \$ à la Fabrique Saint-Romuald pour la Fête de l'amour tenue le 20 mai 2018.

QUE cette somme sera versée après la tenue de l'événement.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

**2018-231 Exposition de voitures anciennes - Autorisation et aide financière et matérielle**

Document : Formulaire de demande d'aide financière daté du 18 mars 2018.

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser la tenue d'une exposition de voitures anciennes au parc Israël-Larochelle le 8 septembre 2018, remis au 9 septembre 2018 en cas de pluie.

QUE la Ville de Farnham se réserve le droit d'annuler l'événement si l'état du terrain est tel que la tenue de l'activité lui causerait d'importants dommages.

QUE le comité organisateur devra détenir et verser à la Ville de Farnham, avant la tenue de l'événement, une assurance responsabilité civile minimale de 1 000 000 \$ pour cet événement.

QUE la Ville de Farnham verse une aide financière de 600 \$ pour l'organisation de cet événement.

QUE des barrières pourront être prêtées, selon les disponibilités.

QUE l'accès à l'électricité du gazébo soit autorisée et que le cadenas soit barré à la fin de l'activité.

QUE les équipements prêtés soient rapatriés à un seul endroit, soit près de l'usine de filtration et prêts à être récupérés.

QUE la sécurité du matériel prêté soit assurée jusqu'à sa récupération le 10 septembre 2018.

QUE les organisateurs devront nettoyer le terrain à la fin de l'activité.

QUE la Ville de Farnham ne s'oppose pas à la délivrance d'un permis d'alcool pour cette activité. Les organisateurs devront faire les démarches pour avoir les autorisations nécessaires.



QUE cette somme sera versée après la tenue de l'événement.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

**2018-232**

**Tournoi de volleyball de plage**

Document : Formulaire de demande d'aide financière de M<sup>mes</sup> Daphnée Leduc et Lucie Longpré daté du 17 avril 2018.

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'utilisation et la fermeture temporaire du Stationnement Israël-Larochelle du 24 août 2018 à 7 h au 27 août 2018 à midi pour la tenue d'un tournoi de volleyball de plage.

QUE la Ville de Farnham ne s'oppose pas à l'obtention d'un permis d'alcool pour cette activité. Les organisateurs devront faire les démarches pour avoir les autorisations nécessaires

QUE la Ville de Farnham ne s'oppose pas à l'obtention d'un permis de vente de produits alimentaires pour cette activité. Les organisateurs devront faire les démarches pour avoir les autorisations nécessaires.

QUE les demandes d'affichage devront être présentées à la Ville de Farnham pour autorisation.

QUE la Ville de Farnham autorise, dans la mesure des disponibilités, le prêt du matériel suivant lors de ce tournoi :

- Six poubelles.
- Six bacs de recyclage.
- Deux estrades, le transport de celles-ci étant à la charge des demandeurs.
- Dix tables à pique-nique.
- Clôture (Les employés municipaux n'en feront pas l'installation).
- Panneaux et barrières pour interdire le stationnement.

QUE les employés municipaux pourront procéder à l'installation des poteaux soutenant les filets et à la soudure des bases de ces poteaux.

QUE la Ville ne fournira pas de toilettes portatives.

QUE les puisards, s'il y a lieu, devront être scellés par le Service des travaux publics avant l'aménagement des terrains.

QUE les organisateurs devront voir à nettoyer les lieux utilisés. Le Service des travaux publics verra à nettoyer le reste du sable avec le balai-aspirateur.

QUE les équipements prêtés soient rapatriés à un seul endroit et prêts à être récupérés.

QUE la sécurité du matériel prêté soit assurée jusqu'à sa récupération le 27 août 2018.

QUE le comité organisateur devra détenir et verser à la Ville de Farnham, avant la tenue de l'événement, une assurance responsabilité civile minimale de 1 000 000 \$ pour cet événement.



**2018-233 Fondation Les Foyers Farnham - Aide financière**

Document : Formulaire de demande d'aide financière daté du 23 avril 2018.

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de verser une aide financière de 1 000 \$ à la Fondation Les Foyers Farnham pour leur activité de souper spaghetti du 7 juin 2018.

QUE la Ville de Farnham ne fera pas la location du chapiteau.

QUE le prêt des équipements suivants soit autorisé, selon les disponibilités :

- Quarante-deux tables grises.
- Chaises.
- Huit tables de pique-nique.
- Cinq poubelles.
- Cinq barrières orange.
- Cinq affiches de non stationnement.

QUE l'organisme devra remettre le numéro de cellulaire de la personne qui sera sur place le jour de la livraison.

QUE le montage du site ne sera pas fait par les employés municipaux.

QUE les équipements prêtés soient rapatriés à un seul endroit et prêts à être récupérés.

QUE la sécurité du matériel prêté soit assurée jusqu'à sa récupération le 8 juin 2018.

QUE cette somme sera versée après la tenue de l'activité.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

**2018-234 Fondation Les Foyers Farnham - Aide financière**

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de verser une aide financière de 1 000 \$ à la Fondation Les Foyers Farnham pour leur tournoi de golf du 11 juillet 2018.

QUE cette somme sera versée après la tenue de l'activité.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.



## Ressources humaines

### 2018-235 Prolongement de la période de probation de l'employé matricule 0192

CONSIDÉRANT que l'employé matricule 0192 est entré en poste à titre de coordonnateur culture et vie communautaire le 11 décembre 2017;

CONSIDÉRANT que les dispositions de la convention collective indiquent que cet employé était soumis à une période de probation;

CONSIDÉRANT que certains aspects du travail n'ont pu être évalués à l'intérieur de cette période de probation;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de prolonger la période de probation de l'employé matricule 0192 jusqu'au 11 septembre 2018 afin de permettre de terminer son évaluation.

QUE, si nécessaire, le maire, ou en son absence le maire suppléant et le directeur général, ou en son absence la greffière, soient autorisés à signer une lettre d'entente à cet effet avec le Syndicat national des employés municipaux de la Ville de Farnham.

### 2018-236 Démission d'un pompier

Document : Lettre de M. Guillaume Béliveau datée du 3 avril 2018.

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter la démission de M. Guillaume Béliveau, effective le 3 avril 2018.

QUE des remerciements soient transmis à M. Béliveau pour le travail effectué à ce poste depuis son embauche.

### 2018-237 Congédiement d'un employé

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a fait enquête pour décider du sort de l'employé matricule 0193;

CONSIDÉRANT le rapport et la recommandation du directeur général;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal doit décider du sort de l'employé susmentionné;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que tous les Considérants font partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal ratifie, à toutes fins que de droit, à compter du 12 avril 2018, le congédiement de l'employé matricule 0193 pour les motifs mentionnés à cette lettre du directeur général.

QUE le directeur général et le procureur de la Ville soient mandatés, advenant que l'employé matricule 0193, directement ou indirectement, porte atteinte à la réputation d'un employé de la Ville de Farnham et/ou d'un élu



municipal de la Ville de Farnham et/ou de la Ville de Farnham, à prendre immédiatement des mesures judiciaires appropriées pour faire cesser cette atteinte et obtenir compensation, s'il y a lieu, pour les dommages causés par cette conduite.

**2018-238      Embauche d'un employé temporaire au Service des travaux publics (Département B - Service des travaux publics)**

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'embaucher M. Frédéric Audette à titre d'employé temporaire au Service des travaux publics (Département B - Service des travaux publics) à compter du 14 mai 2018 pour une période maximale de cent quatre-vingts jours consécutifs, au salaire prévu à la convention collective en vigueur.

**2018-239      Embauche d'un employé temporaire au Service des travaux publics (Département C - Service des loisirs, culture et tourisme)**

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'embaucher M. Maxime Cardin à titre d'employé temporaire au Service des travaux publics (Département C - Service des loisirs, culture et tourisme) à compter du 4 juin 2018 pour une période maximale de cent quatre-vingts jours consécutifs, au salaire prévu à la convention collective en vigueur.

### Traitement des eaux

**2018-240      Achat d'un logiciel de calcul de concentration résiduelle de l'oxydant utilisé par le temps de contact avec les micro-organismes ciblés**

Document : Dossier du directeur du Service de traitement des eaux daté du 10 avril 2018.

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'acheter de M. Jean-Luc Galand le logiciel CT LOGISTIC au coût de 16 490 \$, excluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-400-00-721.

### Travaux publics

**2018-241      Travaux de rinçage unidirectionnel 2018**

Document : Dossier du directeur du Service des travaux publics daté du 11 avril 2018.

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'octroyer le contrat des travaux de rinçage unidirectionnel 2018 à la compagnie Hydra-Spec inc. au coût de 18 470,73 \$, incluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-413-00-444.



**2018-242 Achat d'équipements hydrauliques et transfert d'équipements**

Document : Dossier du directeur du Service des travaux publics daté du 23 avril 2018.

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'octroyer le contrat d'achat d'équipements hydrauliques et de transfert d'équipements à la compagnie Équipements lourds Papineau inc. au coût de 29 778,53 \$, incluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-300-00-724.

**2018-243 Achat de sel de déglacement des chaussées (Chlorure de sodium) - Mandat à l'Union des Municipalités du Québec**

Document : Dossier du directeur du Service des travaux publics daté du 25 avril 2018.

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham a reçu une proposition de l'Union des Municipalités du Québec de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres Municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacement des chaussées (Chlorure de sodium);

CONSIDÉRANT que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une organisation municipale de conclure avec l'Union des Municipalités du Québec une entente ayant pour but l'achat de matériel, précisent que les règles d'adjudication des contrats par une Municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'Union des Municipalités du Québec s'engage à respecter ces règles, précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle* de l'Union des Municipalités du Québec pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'Union des Municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglacement des chaussées (Chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'Union des Municipalités du Québec, pour les cinq prochaines années;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si réité au long.

QUE la Ville de Farnham confirme, comme les lois le permettent, son adhésion à ce regroupement d'achats géré par l'Union des Municipalités du Québec pour cinq ans, soit jusqu'au 30 avril 2023 représentant le terme des contrats relatifs à la saison 2022-2023.

QUE pour se retirer de ce programme d'achat regroupé, la Ville de Farnham devra faire parvenir une résolution à cet effet et ce, au moins trente jours avant la date de publication de l'appel d'offres public annuel.





QUE la Ville de Farnham confie, à l'Union des Municipalités du Québec, le mandat de préparer, en son nom et celui des autres Municipalités intéressées, des documents d'appels d'offres pour adjudger des contrats d'achats regroupés pour le chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Ville de Farnham, pour les hivers 2018-2019 à 2022-2023 inclusivement.

QUE la Ville de Farnham confie, à l'Union des Municipalités du Québec, le mandat d'analyser des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats.

QUE si l'Union des Municipalités du Québec adjuge un contrat, la Ville de Farnham s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle l'avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé.

QUE pour permettre à l'Union des Municipalités du Québec de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Farnham s'engage à lui fournir les quantités de produit dont elle aura besoin, en remplissant, lorsque demandé, la fiche d'information et en la retournant à la date fixée.

QUE la Ville de Farnham reconnaît que l'Union des Municipalités du Québec recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacun des participants. Pour l'appel d'offres 2018-2019, ce pourcentage est fixé à 1 % pour les organisations municipales membres de l'Union des Municipalités du Québec et à 2 % pour les non membres de l'Union des Municipalités du Québec. Pour les appels d'offres subséquents, ces pourcentages pourront varier et seront définis dans le document d'appel d'offres.

## Planification et aménagement du territoire

2018-244

### Travaux au Centre de la nature - Demandes de certificats d'autorisations

CONSIDÉRANT que les travaux projetés au Centre de la nature doivent faire l'objet de demandes de certificats d'autorisations auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser la firme Les Services Exp inc. à déposer, pour et au nom de la Ville de Farnham, toute demande de certificat d'autorisation ou d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs en vertu de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* et à signer tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* pour le projet de réfection du Centre de la nature.

QUE la Ville de Farnham s'engage à payer les frais de 664 \$ requis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et de 1 900 \$ par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, ainsi que toute autre dépense nécessaire au traitement de ces demandes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-700-00-721.



**2018-245**      **Demande de dérogations mineures - Lot 4 447 476 du cadastre du Québec - 458, rue Saint-Édouard**

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 4 avril 2018.

La greffière fait la lecture de la demande de dérogations mineures et invite les personnes présentes qui le désirent à intervenir sur cette demande.

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'un avis public concernant cette demande a été publié sur le site Internet de la Ville de Farnham le 6 avril 2018;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'approuver la demande de dérogations mineures de M. Jean-François Laporte, propriétaire du lot 4 447 476 du cadastre du Québec sis au 458, rue Saint-Édouard visant à :

- Autoriser la création d'un lot d'une superficie de 366,3 m<sup>2</sup>, alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* exigent une superficie minimale de 450 m<sup>2</sup>.
- Permettre un lot ayant une largeur de 13,6 m alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* exigent une largeur minimale de 15 m.

**2018-246**      **Demande de dérogations mineures - Lot 4 355 390 du cadastre du Québec - Rue Racine**

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 4 avril 2018.

La greffière fait la lecture de la demande de dérogations mineures et invite les personnes présentes qui le désirent à intervenir sur cette demande.

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'un avis public concernant cette demande a été publié sur le site Internet de la Ville de Farnham le 6 avril 2018;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de reporter la décision sur ces dérogations mineures à la séance du 4 juin 2018.

**2018-247**      **Demande de dérogation mineure - Lot 4 446 761 du cadastre du Québec - 1633, route 235**

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 4 avril 2018.

La greffière fait la lecture de la demande de dérogation mineure et invite les personnes présentes qui le désirent à intervenir sur cette demande.

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;



CONSIDÉRANT qu'un avis public concernant cette demande a été publié sur le site Internet de la Ville de Farnham le 6 avril 2018;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'approuver la demande de dérogation mineure de M<sup>me</sup> Dominique St-Onge et M. Jean-Pierre Normandin propriétaires du lot 4 446 761 du cadastre du Québec sis au 1633, route 235, visant à autoriser un garage détaché d'une superficie de 91 m<sup>2</sup>, alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* exigent une superficie maximale de 90 m<sup>2</sup>.

2018-248

**Demande de dérogations mineures - Lots 4 354 593 et 4 354 598 du cadastre du Québec - Rue Bérard**

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 4 avril 2018.

La greffière fait la lecture de la demande de dérogations mineures et invite les personnes présentes qui le désirent à intervenir sur cette demande.

CONSIDÉRANT que l'aménagement d'un espace tampon est exigé selon la réglementation municipale en vigueur;

CONSIDÉRANT qu'il est pertinent d'aménager un espace tampon à cet endroit;

CONSIDÉRANT que l'espace tampon n'est pas calculé dans les marges de recul exigées;

CONSIDÉRANT que la profondeur du lot ne permet pas la construction d'un immeuble, et ce, en respectant l'aménagement de la zone tampon ainsi que les marges minimales exigées dans la grille des spécifications;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'un avis public concernant cette demande a été publié sur le site Internet de la Ville de Farnham le 6 avril 2018;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de refuser la demande de dérogations mineures de M. Jacques Pelletier, propriétaire des lots 4 354 593 et 4 354 598 du cadastre du Québec sis sur la rue Bérard, visant à :

- Autoriser la création d'un lot ayant une largeur de 7,32 m donnant sur la voie publique, alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* exigent une largeur minimale de 15 m.
- Permettre qu'aucun espace tampon ne soit aménagé sur le lot, alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* exigent l'aménagement d'un espace tampon d'une largeur de 15 m sur la propriété d'un nouvel usage résidentiel situé sur un terrain adjacent à une zone industrielle.

2018-249

**Demande de dérogations mineures - Lots 5 520 909 à 5 520 911 du cadastre du Québec - Rue Saint-Grégoire**

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 4 avril 2018.



La greffière fait la lecture de la demande de dérogations mineures et invite les personnes présentes qui le désirent à intervenir sur cette demande.

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'un avis public concernant cette demande a été publié sur le site Internet de la Ville de Farnham le 6 avril 2018;

Le vote est demandé par M. Vincent Roy.

M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault, M. Daniel Campbell, M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette, M. Jean-François Poulin et M. Jean-Yves Boulianne votent pour l'approbation des dérogations mineures.

M. Vincent Roy vote contre l'approbation des dérogations mineures.

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU des conseillers d'approuver la demande de dérogations mineures de la compagnie Projets 2M inc. propriétaire des lots 5 520 909 à 5 520 911 du cadastre du Québec sis sur la rue Saint-Grégoire, visant à :

- Autoriser la construction d'un immeuble situé à une distance de 0,63 m de l'espace tampon, alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* exigent une distance minimale de 2 m.
- Permettre la construction d'un deuxième immeuble situé à une distance de 1,79 m de l'espace tampon, alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* exigent une distance minimale de 6 m.

2018-250

**Demande de permis - Projet de développement résidentiel - Lots 5 520 909 à 5 520 911 du cadastre du Québec - Rue Saint-Grégoire**

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 4 avril 2018.

CONSIDÉRANT la demande de permis déposée pour la construction de onze quadruplex sur les lots 5 520 909 à 5 520 911 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'émission du permis pour la construction de onze quadruplex sur les lots 5 520 909 à 5 520 911 du cadastre du Québec, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, aux conditions suivantes :

- Que les bâtiments principaux soient pourvus d'un toit quatre versants.
- Que le décroché avant des bâtiments principaux soit pourvu d'un toit trois versants.
- Que les fenêtres de la façade avant situées au deuxième étage soient identiques.



**2018-251 Demande de permis - 2000, rue Principale Est**

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 17 avril 2018.

CONSIDÉRANT la demande de permis déposée pour l'agrandissement du bâtiment sis au 2000, rue Principale Est;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'émission du permis pour l'agrandissement du bâtiment sis au 2000, rue Principale Est en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale.

**2018-252 Demande de permis - 209, rue Yamaska Est**

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 17 avril 2018.

CONSIDÉRANT la demande de permis déposée pour la construction d'une serre domestique sur l'immeuble sis au 209, rue Yamaska Est;

CONSIDÉRANT que la serre a été installée sans aucune autorisation municipale;

CONSIDÉRANT que le bâtiment accessoire ressemble davantage à un abri temporaire qu'à une serre domestique;

CONSIDÉRANT que la serre installée diminue la valeur esthétique de la propriété;

CONSIDÉRANT que le Service de planification et d'aménagement du territoire souhaite modifier la réglementation municipale en vigueur afin de préciser qu'un abri temporaire ainsi qu'un abri d'auto temporaire ne pourront être utilisés comme serre domestique;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de refuser l'émission du permis pour la construction d'une serre domestique sur l'immeuble sis au 209, rue Yamaska Est en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale.

**2018-253 Demande de permis - 369-371, rue Saint-Jean**

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 17 avril 2018.

CONSIDÉRANT la demande de permis déposée pour l'agrandissement arrière du deuxième étage, la réfection des galeries avant existantes, l'aménagement de nouvelles galeries arrière, le changement de la pente du toit de l'immeuble, la condamnation de plusieurs ouvertures, l'installation de nouvelles ouvertures, l'installation de moulures décoratives aux pourtours des ouvertures et le changement du revêtement extérieur du bâtiment sis aux 369-371, rue Saint-Jean;



CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'émission du permis pour l'agrandissement arrière du deuxième étage, la réfection des galeries avant existantes, l'aménagement de nouvelles galeries arrière, le changement de la pente du toit de l'immeuble, la condamnation de plusieurs ouvertures, l'installation de nouvelles ouvertures, l'installation de moulures décoratives aux pourtours des ouvertures et le changement du revêtement extérieur du bâtiment sis aux 369-371, rue Saint-Jean, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, aux conditions suivantes :

- Que les colonnes, les mains courantes et les garde-corps soient faits du même matériau et de la même couleur.
- Que les escaliers en aluminium soient peints de la même couleur que le plancher des galeries.

**2018-254**

**Demande de permis - 340-346, rue Principale Est**

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 17 avril 2018.

CONSIDÉRANT la demande de permis déposée pour remplacer deux portes sur la façade avant du bâtiment sis aux 340-346, rue Principale Est;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'émission du permis pour remplacer deux portes sur la façade avant du bâtiment sis aux 340-346, rue Principale Est, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, à la condition que le modèle de porte soit celui ci-dessous :



**2018-255**

**Demande de certificat d'autorisation - 1221, rue Saint-Paul**

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 17 avril 2018.

CONSIDÉRANT la demande de certificat d'autorisation déposée pour l'installation d'une enseigne sur poteaux située en cour avant;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;



Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'émission du certificat d'autorisation pour l'installation d'une enseigne sur poteaux située en cour avant de l'immeuble sis au 1221, rue Saint-Paul, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale.

## Loisirs, culture et tourisme

### 2018-256 Restauration de la tour d'eau de l'aréna Madeleine-Auclair

Document : Dossier de la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 23 avril 2018.

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'octroyer le contrat de restauration de la tour d'eau de l'aréna Madeleine-Auclair à la compagnie CIMCO Réfrigération au coût de 14 600 \$, excluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-700-00-722 et financée par le surplus libre.

### 2018-257 Remplacement d'un module du Skatepark

Document : Dossier de la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 24 avril 2018.

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'octroyer le contrat de remplacement d'un module du Skatepark à la compagnie Papillon skate parc inc. au coût de 21 500 \$, excluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-700-00-721.

QU'une partie de cette dépense, soit une somme de 6 500 \$, excluant les taxes, soient financée par le surplus libre.

### 2018-258 Défi Vélo Lussier

Document : Courriel de M<sup>me</sup> Laurie Mandeville daté du 30 mars 2018

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser le passage, dans les rues de la Ville de Farnham, du Défi Vélo Lussier le 14 juillet 2018.

## Représentation

### 2018-259 Rencontre des élus à Ottawa

Document : Invitation de M. Denis Paradis, non datée.

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell



ET RÉSOLU unanimement des conseillers que M. Patrick Melchior, M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette et M. Jean-Yves Boulianne soient autorisés à assister à la rencontre des élus à Ottawa le 31 mai 2018 au coût de 20 \$.

QUE les frais de déplacement ainsi que les frais de subsistance soient remboursés selon la politique de la Ville, sur présentation des pièces justificatives.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-311.

2018-260

### Participation aux tournois de golf 2018

CONSIDÉRANT le partenariat de la Ville de Farnham avec certains organismes municipaux, communautaires et corporatifs;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de déléguer les personnes suivantes aux tournois de golf 2018 :

Tournoi	Date	Participants
Chevaliers de Colomb de Farnham	7 juillet	Jean-François Poulin
Fondation Les Foyers Farnham	11 juillet	Patrick Melchior Nathalie Dépeault Vincent Roy
Maison Au Diapason	28 août	Patrick Melchior (Souper seulement)
Ville de Dunham	7 septembre	Patrick Melchior Nathalie Dépeault Sylvie Ouellette

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-311.

### Seconde période de questions

Neuf des trente-trois personnes présentes posent des questions sur les sujets suivants :

- Dépôt d'une pétition sur le bruit de l'usine sise au 1144, boulevard Magenta Est.
- Achat d'un camion au Service des travaux publics.
- Évaluation des immeubles.
- Rues du « Domaine Gladale ».
- Dons en argent.
- Félicitations pour soirée des bénévoles tenue le 19 avril.





- Fermeture de l'aréna.
- Remerciements pour nettoyage du fossé de la rue des Cerfs.
- Affiche de 40 km/h de la rue des Écureuils.
- Travaux au Centre de la nature.
- Pavage des rues.
- Bruit de la Meunerie.
- Indicateur de vitesse sur la route 235 vers Sainte-Sabine.
- Vente d'un terrain du chemin des Coteaux.
- Affichage des noms de rues.
- Affiche d'interdiction de tourner à droite au pont Antonio-Bernier.

Le maire donne les réponses aux questions posées par les citoyens lors de la séance du 3 avril 2018.

### Informations des conseillers

Le maire cède la parole aux conseillers, lesquels annoncent discutent des sujets suivants :

Daniel Campbell                      Invite les citoyens à l'activité Farnham s'active le 26 mai.

---

Jean-Yves Boulianne              Félicite le Service des travaux publics pour sa nomination aux Grands Prix CNESST pour le bac de ramassage des feuilles mortes.

---

La séance est levée à 20 h 40.

---

Marielle Benoit, OMA  
Greffière

---

Patrick Melchior  
Maire